

COMPTE RENDU DU CIC DU 02 OCTOBRE 2025

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent.)

Points de l'ODJ	Objet	Décision
POINTS DE L'AUTORITE		
1	PV GT CIC « Cap Nord » (03/02/2025et 08/09/2025).	PV du 03/02/2025 approuvé. PV du 08/09/2025 pas reçu : approbation reportée.
2	PV GT CIC « RENOUV'O » (03/04/2025et 26/06/2025).	PV du 03/04/2025 approuvé. PV du 26/06/25 pas reçu : approbation reportée.
3	PV GT CIC « PLAWA » (03/09/2025).	PV du 03/09/2025 approuvé.
4	Désignation d'un responsable bâtiment pour PLAWA.	L'Autorité informe que Mme Sophie DENOEL (AWAP) est désignée comme responsable du bâtiment.
5	Bâtiment PLAWA sis Place de la Wallonie, 1 Bat I,Bat II, Bat III 5100 Jambes-VLT du 13/05/2025(calendrier n°64-réf : 7598).	Le PLAWA est un site regroupant trois bâtiments qui depuis un certain temps présente des problèmes en matière de sécurité. L'Autorité fait le point suite à la dernière VLT : -Les blocs de secours ont été mis en ordre. -Un ascenseur est mis définitivement à l'arrêt. - Basse tension : il y a un marché avec des offres en cours. - Haute tension : il n'y a pas encore d'offres en cours. La CGSP tient à remercier le travail de la CLIM ainsi que le CIL du SG de leur présence chaque jour qui a permis de remettre de l'ordre dans le bâtiment en matière de sécurité. On perçoit un net progrès par rapport à 2024. A noter que l'AWAP intégrera le bâtiment III à partir de janvier 2026.
6	Bâtiment « TPE » sis Esplanade Simone Veil, Bâtiment B 4000 Liège -VLT du 11/02/2025 (calendrier 64-réf. :7667).	L'Autorité informe qu'il y a un suivi et est à l'écoute. La CGSP déplore toute une série de choses qui ne sont pas fonctionnelles. Il y a eu des problèmes d'hygiène (présence de mouches, eau impropre à la consommation). La CGSP demande quelles conséquences il peut y avoir sur la

		santé du personnel par rapport à la consommation d'eau de pluie durant des mois. La médecine du travail répond que les risques sont limités et surviennent tout de suite après la consommation. Les conséquences sont directes à savoir (diarrhées et vomissement possible). N'ayant eu aucun retour de ce genre, la médecine du travail rassure sur le fait qu'il n'y a pas de conséquence à long terme.
7	Bâtiment Achille Legrand sis Rue Achille Legrand 16 à 7000 Mons-VLT du 27/05/2025(calendrier n°64-réf 7595).	Pas de point d'attention particulier au-delà du rapport.
8	Bâtiment Béguinage sis Place du Béguinage à 7000 Mons -VLT du 18/06/2025(calendrier n°64-réf 7594).	Pas de point d'attention particulier au-delà du rapport.
9	Déclarations d'accidents de travail : - Suivi CIC 26/06/2025 : bâtiment TPE (AT du 10/01/2025). - Bâtiment Einstein (AT du 12/03/2025).	TPE : AT du 10/01/25 – concernant le sol glissant, plusieurs chutes et glissades d'agents se sont déjà produites. Le bâtiment n'étant pas la propriété du SPW, une solution à long terme doit être trouvée avec le propriétaire (changement du plancher par un revêtement de sol anti-dérapant, poser un produit anti-dérapant, entretenir régulièrement pour éviter l'accumulation de mousse, répandre du sel de déneigement en cas de gel ou de neige, interdire l'accès à la terrasse en cas d'intempérie ou intervenir uniquement en cas d'urgence, informer sur le risque de glissade par temps de pluie, gel, neige) Einstein : AT du 12/03/2025 – mesures de prévention à prendre au niveau de la manutention manuelle, l'employeur prend des mesures organisationnelles adaptées et met à disposition des agents des aides mécaniques ou, le cas échéant, des accessoires de prévention comme une évaluation des risques concernant le poste de travail, limiter le poids des envois à une valeur ne dépassant pas 12kg, adapter le travail à l'homme avec la fourniture de diable ou chariots à roulettes, donner les instructions appropriées).
10	PV GT CIC « Fourniture d'eau au personnel du SPW » (25/08/2025).	La CGSP interpelle l'autorité par rapport au PV lequel mentionne que c'est le SICPPT qui détermine si l'eau est potable. Pour la CGSP, le SICPPT n'a ni les compétences ni la responsabilité. Depuis deux ans, la CGSP demande que l'autorité réalise des analyses via la SWDE pour s'assurer que l'eau est potable.

		L'Autorité : précise que le PV sera corrigé en conséquence. Elle propose de valider le PV au prochain CIC. La CGSP rappelle qu'il revient à l'administration locale de prévoir des zones où l'eau peut être consommée sans danger et si problème, il lui revient de fournir des bouteilles d'eau et rappelle que c'est une obligation légale de l'employeur.
11	PV GT CIC « prestations irrégulières » (27/8/2025).	L'Autorité réexplique les éléments avec précision Au plus tard le 30 septembre de chaque année, les agents devront choisir le nombre d'heures qu'ils souhaitent se faire payer et/ou récupérer. Les agents pourront continuer à récupérer et/ou se faire payer les heures en question tous les mois sans attendre le 30 septembre.
12	Analyse sur le trajet de réintégration et sa mise en œuvre au niveau du SPW.	Un power-point est présenté sur base des résultats de l'analyse par l'équipe des ressources humaines. Suivant les éléments donnés, les organisations syndicales considèrent les statistiques peu claires et formulent des demandes complémentaires pour les rapports des années à venir. La médecine du travail fait remarquer que les chiffres sont gonflés à cause du fait que les agents sont d'office envoyés par l'employeur à la médecine du travail après 3 mois de maladie dans le cadre d'un éventuel trajet de réintégration. Il y a pourtant des situations où on sait qu'un trajet de réintégration n'est pas possible au bout de 3 mois comme des agents atteints d'un cancer ou dans le cadre d'une chirurgie qui couvre au-delà de 3 mois (par exemple). L'autorité propose d'organiser un groupe de travail pour aller plus loin au niveau des données transmises.
13	Fiches des postes d'encadrement (dont PV GT CIC du 17/9/2025)	CGSP : Fiche SPW MI aéroport : pour les 2 postes, il reste la question de la nationalité belge car il n'y a pas de poste d'A5 dans les aéroports. Ce sont des commandants adjoints qui, à un moment ou un autre, sont susceptibles d'exercer la puissance publique sur l'aéroport. Dans ce cadre, la CGSP considère qu'il faut la nationalité belge comme pour les commandants.

		Fiches Directeur DFA ARNE, A5 MI voies hydrauliques Tournai, D1 MI voies hydrauliques Mons, B1 MI Barrages-réservoirs, Directeur TLPE AWAP Promotion et Patrimoine, C1 MI voies hydrauliques Charleroi validées. L'Autorité décide de remettre les deux fiches aéroport à l'analyse.
14	GT CIC « analyse des risques psychosociaux à priori » (dont PV du GT CIC du 17/09/2025).	Sur le fond, la CGSP peut valider le plan d'actions. Mais avant de valider quoi que ce soit et donc de retourner vers les travailleurs avec toutes ces mesures, il y a lieu de s'assurer que les budgets seront bien disponibles pour tout ce qui en nécessite. Au vu des coupes budgétaires drastiques actuelles décidées par le GW, la CGSP doute que des budgets seront alloués au bien-être des travailleurs. Toutes les actions répondent à des constats. Il ne s'agit pas d'aller dire aux agents qu'on va travailler à telles ou telles mesures pour ensuite leur dire que finalement, il n'y a pas de budgets. La CGSP conditionne donc son accord sur plan de prévention au fait que le GW confirme que les budgets nécessaires seront bien disponibles. En effet, toutes les actions ont un coût (direct ou indirect). Lorsque l'on parle de mettre en place des binômes par exemple, s'il n'y a pas assez de personnel, ce n'est pas possible. La CGSP enverra un avis motivé endéans les quinze jours.
15	Communication de l'Autorité sur l'état d'avancement des débats liés au moratoire	L'Autorité fait le point. 17/07 : la Ministre donne injonction de tout stopper et demande une série d'informations aux mandataires. 23/07 : alors que tout est à l'arrêt, on obtient une dérogation en ce qui concerne un plan d'engagement de 13 personnes dont la procédure de sélection était terminée. Les directeurs généraux ont remis un cadastre des missions de tous les services. La CGSP demande si ces 13 postes étaient prioritaires et s'ils se trouvaient dans les plans de personnel ? L'autorité répond par la positive en précisant qu'ils n'ont demandés que des postes urgents pour permettre la continuité de certaines missions. La CGSP constate un déficit en informations à ce sujet et sur la question de la priorisation des missions. Sur quelles bases a-t-elle été réalisée considérant que la définition des missions critiques n'a pas eu lieu.

		L'autorité précise qu'elle n'a pas priorisé les missions mais fait un état des lieux des missions actuelles et du coût qu'elles représentent. CGSP : il faut rapidement identifier les missions critiques, il y avait un taux de remplacement de 100% jusqu'en juin. Si on ne remplace pas les départs naturels, on accusera une perte importante de postes de travail qui aura d'office un impact sur les missions et le bien-être des travailleurs.
16	Tableau de suivi des CIC (GT CIC le 06/10/2025)	GT 06/10/2025.
POINTS DE LA CGSP		
1	Point prévention incendie : Lors de la présentation de l'analyse de risques incendie dans un SPW, nous avons constaté que les référents santé, sécurité bien-être, le CLIM et un directeur réalisaient les analyses de risque en étant assistés des conseillers en prévention du SICPPT. En tout logique, ce devrait être l'inverse. Ce sont les conseillers en prévention qui ont la responsabilité des analyses de risque s et peuvent être assistés par des agents plus techniques tels que les CLIM. Quant aux référents Santé, sécurité et bien-être, ils ne sont pas censés réaliser des analyses de risque. La CGSP vous renvoie à la note des missions des référents pour ce point et demande que la logique soit renversée à savoir que c'est bien le SICPPT qui réalise les analyses de risque assistés par les membres de la hiérarchie et/ou du personnel désigné.	La CGSP précise que ce point découle d'un CCB EER et précise que c'est l'employeur qui a la responsabilité de ces analyses de risques. Tel que concerté, les référents santé, sécurité, bien-être ne représentent pas l'autorité et n'ont donc pas à assumer la charge de cette responsabilité. La CGSP demande donc qu'on enlève le nom des référents dans les responsables de ce type d'analyse. Le SICPPT confirme la norme. L'Autorité prend acte et fera le nécessaire.
2	Accident de travail grave : problématique de non-respect des délais et des procédures en la matière. Plusieurs accidents de travail grave ont été à déplorer ces derniers mois. La CGSP constate que les délais ne sont pas toujours respectés. De plus des réunions ont eu lieu qui débouchent sur des rapports et ils sont envoyés aux organisations syndicales sans que celles-ci ne soient conviées aux réunions d'analyse de l'accident de travail alors que la législation prévoit qu'il faut une délégation du CPPT dont les organisations syndicales font bien partie. A titre d'exemple, nous avons reçu un mail le 22 juillet avec un rapport d'AT grave du 03/07/25 et les	CGSP : on en a parlé dans les CCB concernés mais il s'agit de faire un rappel pour tous les SPW. L'autorité va rappeler le cadre aux membres du COSTRA.

	organisations syndicales n'ont, ni été informées de cet AT ni été invitées aux réunions qui ont eu lieu. La CGSP demande le strict respect de la législation en la matière.	
3	Utilisation des GSM lors des auditions : il nous revient de plus en plus souvent que des membres du jury de sélection envoient des sms ou naviguent sur leur GSM en cours d'audition. La CGSP a même été interpellée par un candidat qui s'étonnait de ce manque de respect. La CGSP demande qu'un rappel en la matière soit fait et précise qu'à chaque fois qu'il y aura usage des GSM durant les auditions nous demanderons aux délégués de le renseigner sur la fiche d'observations.	L'Autorité acte et approuve la demande de la CGSP. Un rappel sera fait.
4	Problématique des poubelles hygiéniques : la CGSP a eu vent du fait que ce marché allait être réduit et qu'il n'y aura plus de poubelle hygiénique qu'un étage sur deux. Quid ? Dans l'affirmative les dames devront-elles se balader avec leurs serviettes hygiéniques ou leur tampon dans les couloirs pour aller les déposer dans les étages inférieurs ou supérieurs les jeter dans les toilettes, dans la poubelle normale près des lavabos ou des cuisines...	La CGSP dénonce le fait que les marchés sont là et qu'on retire une poubelle sur deux, elle fait le lien avec le papier toilette qui manque souvent au CAPNORD ou ailleurs... L'Autorité demande à la CGSP d'adresser un mail à la Directrice Générale du SPW Support avec les sites concernés.
5	Suite à quelques problèmes durant l'été, la CGSP demande un état des lieux des marchés de nettoyage des bâtiments.	L'autorité informe qu'ils sont en train de remettre de l'ordre à ce sujet. Il y a un échéancier avec la fin des marchés de nettoyage qui a été réalisé afin d'anticiper sur leur renouvellement et d'éviter les difficultés rencontrées récemment.
6	Quid des marchés pour le nettoyage des vêtements de travail et EPI ? De plus en plus de services en sont dépourvus. La CGSP rappelle qu'il s'agit d'une obligation de l'employeur. Si dans un délai raisonnable ce problème n'est pas résolu là où il se pose les agents laisseront leurs EPI et vêtements de travail sur site et lorsqu'il n'y en aura plus ils ne sont plus censés aller sur le terrain.	L'autorité précise que c'est budgétisé pour 2026 et qu'elle est bien consciente que, pour l'heure, elle ne respecte pas la réglementation. La CGSP va envoyer les sites connus où le nettoyage n'est pas pris en charge mais il s'agit d'aller au-delà car beaucoup de services sont concernés. La CGSP informe l'autorité que les agents de terrain en ont marre de mettre de leur poche pour leur employeur et que certains sont prêts à laisser leurs EPI et vêtements de travail sur site. Dès qu'ils n'en auront plus, ils ne pourront plus

		assurer les missions. Les agents sont couverts par le cadre légal. A l'inverse, l'employeur est responsable de l'absence de la prise en charge de ce nettoyage. L'autorité précise qu'elle est dans une optique de remise en ordre.
7	Quid du marché des véhicules de service ?	L'autorité précise que la liste des fonctions qui doivent bénéficier d'un véhicule de service en permanence est en cours de finalisation et sera probablement présentée en comité de secteur XVI d'octobre ou novembre. Un marché transitoire est en cours.
8	Qu'en est-il des contrôles des engins de levage ? Il y a de plus en plus d'endroits où ces contrôles n'ont plus eu lieu. A priori, ils ne peuvent donc plus être utilisés.	L'autorité précise que ces contrôles sont finançables jusque fin de cette année. Les marchés sont en cours et sont sous contrôle. Elle rassure qu'en cas d'urgence, il y aura une intervention d'un organe de certification avant de remettre l'engin en fonction.
POINTS DES AUTRES OSR		
9	Rappel de la responsabilité de l'employeur en termes de santé et sécurité. Une carence budgétaire ne dispense pas l'employeur de ses responsabilités. Quid de la responsabilité individuelle de l'encadrant en cas d'accident de travail. La CSC-SP demande à l'autorité de notifier aux responsables hiérarchiques la suspension des missions pour lesquels la sécurité des travailleurs n'est pas garantie ainsi que la préservation de la santé des travailleurs.	L'autorité précise que le SICPPT continue ses missions et est là pour conseiller en cas d'insécurité. Le SICPPT précise que le travailleur qui estime être en situation d'insécurité peut en référer à sa ligne hiérarchique. L'Autorité indique qu'une fiche « analyse de risques » a été établie au MI et propose d'en faire un partage de bonnes pratiques.
10	Demande d'une procédure concertée de remise du véhicule de service.	L'autorité renvoi vers les CCB concernés.
11	Demande d'information sur le phasage de l'implémentation de « My Ulis » dans tous les SPW ainsi que des dispositions qui seront prises pour réduire la fracture numérique en particulier pour les agents de terrain. Toutes les demandes de congé seront-elles répertoriées ? A titre d'exemple, le congé politique y sera-t-il repris ?	L'autorité précise que l'outil est déployé au sein du SG et de la Fiscalité. Pour les autres DG ce sera courant octobre. L'outil est assez simple et offre un accompagnement à l'usage.

12	Formation « secouriste » : Il résulte des informations en notre possession que le manque de places disponibles suscite un découragement dans le chef des candidats secouristes. Nous souhaitons attirer l'attention de l'autorité sur la formation continue, si elle n'est pas effectuée dans les délais pourrait générer d'une part des abandons, d'autre part des coûts supplémentaires.	L'autorité précise que le problème est réglé. L'EAP a réorganisé de nouvelles sessions.
13	Moratoire : En tant que membre du CIC et conformément aux dispositions réglementaires dont références citées dans le règlement d'ordre intérieur de notre CIC-obligation de fournir la documentation nécessaire et obligation de concerter tous les projets, mesures et moyens à mettre en œuvre qui directement ou indirectement, immédiatement ou à terme peuvent avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail pour n'en citer que deux) nous demandons à recevoir l'inventaire relatif à chaque direction générale telle que mentionnée dans la notification (B144) du GW du 17 Juillet 2025. A l'heure où vont être examinés les plans annuels d'actions, la CSC-SP demande que l'autorité présente dans chaque CCB une analyse des risques que représente un tel moratoire et un plan annuel d'actions en conséquence ainsi que les modifications apportées au plan global de prévention. Comment l'autorité à l'échelle du SPW compte-t-elle aborder cette problématique dans le cadre du système dynamique de gestion des risques ? La CSC-SP demande de la transparence.	Voir point 15.
14	SLFP : Mise en œuvre du nouvel article 17 du code de la FPW relatif à l'annuaire nominatif de agents. Etat d'avancement. Organisation de l'accès des agents à l'annuaire de leur niveau ; information aux OS conformément au statut syndical.	L'autorité précise qu'il s'agit d'un travail purement technique et que les accès devraient être rétablis d'ici la fin de l'année selon les principes définis en GT à savoir accès à l'annuaire de son niveau.
15	Information sur le moratoire +manque de personnel : état de la situation.	Voir au point 15.
16	Suivi GT prestations irrégulières /décision du COSTRA	Voir point 11.

17	Flotte véhicules SPW : Manque de moyens budgétaires pour fournitures et remplacement de véhicules, réparation sur les véhicules âgés : état de la situation.	Voir point 23.
POINTS DIVERS		
1	Point de l'autorité Point d'information en vue d'un GT CIC : projet de circulaire relative à l'exercice du télétravail au sein des services publics wallons.	L'autorité confirme qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucun projet de la Ministre. Toutefois, elle estime qu'il y a lieu de préciser certains aspects de l'arrêté actuel pour aider les managers à organiser le télétravail là où ça pose problème. Un GT est fixé le 15/10.
2	Point de la CGSP Parking Enhaive	CGSP : la barrière du parking est de nouveau en panne, ce qui fait que des visiteurs extérieurs au SPW s'y garent privant le personnel de ces places (plaques françaises et luxembourgeoises). L'Autorité informe que le prestataire doit intervenir prochainement. Elle est également en discussion avec le propriétaire concernant les marquages au sol. <u>Pour info</u> : Il y a eu un accord d'octroyer 50 places supplémentaires pour le TEC. La CGSP insiste donc sur le marquage sol pour une meilleure répartition dans le parking.
3	Point de la CGSP Intelligence artificielle	CGSP : Des projets ou tests sont réalisés un peu partout. La Ministre vient également de faire un xième effet d'annonce sur l'intégration de l'IA dans la fonction publique. La CGSP craint des conséquences sur l'emploi comme dans beaucoup de secteurs. Elle demande un GT sur la question. L'autorité se veut rassurante et explique qu'il s'agit de co-pilote pour faciliter certaines tâches.